

## Demandes de dérogation mineure

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur deux demandes de dérogation mineure reçues par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **407-409, avenue Édouard-Charles** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du *Règlement de zonage (1177)*;
- Autoriser la localisation des espaces de stationnement, malgré l'article 9.3 du *Règlement de zonage (1177)*;

2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogation mineure au cours de sa séance extraordinaire devant se tenir à **13 h le mardi, 25 juillet 2017** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes;

4<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder ces demandes de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire et la localisation des espaces de stationnement seront réputés conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

Cet avis remplace celui du 15 juin 2017.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, ce 6 juillet 2017

Julie Desjardins, avocate  
Secrétaire substitut de l'arrondissement

